

**Association l'Arche d'Aigrefoin
3 Chemin de Chevincourt
78470 ST REMY LES CHEVREUSE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux adhérents de l'Association l'Arche d'Aigrefoin,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous avons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

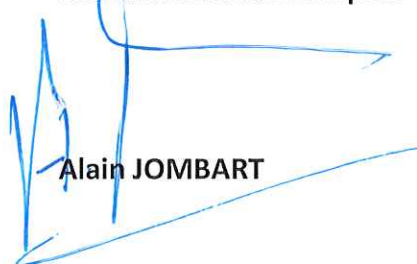
Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Administrateur concerné : Madame Eliane Chambault**
 - Entretien d'espaces verts de la société CHAMBAULT SCI, 4 rue Pablo Picasso, 78114 Magny les Hameaux, avec un total facturé par votre association l'Arche d'Aigrefoin de 3 740,40 € TTC au cours de l'exercice.
 - Vente de mailing par l'arche d'Aigrefoin à la société WITECK, 4 rue Pablo Picasso, 78114 Magny les Hameaux, pour un montant total comptabilisé en produit de 718,19 € TTC.

- **Administrateur concerné : Monsieur Tanneguy de Jorna**
 - Achat de travaux d'impression par l'Arche d'Aigrefoin à la société IMPRIMHELIO, 26 bis rue de la Gerbe d'Or, 78114 Magny les Hameaux, pour un montant total porté en charge de l'exercice pour 4 237,02 € TTC

Paris, le 18 juin 2021

**Pour la SAS Norguet, de Carcaradec, Jombart
Commissaire aux comptes**



Alain JOMBART